

Recharge du compte restaurant par Internet

Conditions Générales

1. Les règles habituelles concernant le badge de paiement du restaurant sont applicables.
2. Conditions de paiement:
 - La recharge en ligne de votre compte auprès du restaurant de l'ETML-COFOP est possible uniquement par Postfinance, Visa et Mastercard. Le montant de la recharge peut être de CHF 20.-, CHF 50.-, CHF 100.- et CHF 200.-.
 - Seuls les Francs Suisses (CHF) sont acceptés.
 - La transaction de paiement est exécutée dans une zone sécurisée, chez notre partenaire Six Multipay. Les données mémorisées par le système de paiement sont considérées comme la preuve de l'ensemble des transactions qui ont eu lieu entre le COFOP et ses clients.
 - Le COFOP ne garde aucune information concernant votre carte de crédit.
 - La carte de crédit ne sera débitée qu'une fois le compte restaurant crédité.
3. Droit applicable en cas de litige
 - Le droit suisse est appliqué.

CONDITIONS GENERALES

Utilisation de la carte de paiement du restaurant

I Fonctionnement du système de paiement

1. Le badge de paiement du restaurant est remis à chaque titulaire par le secrétariat général de l'ETML.
2. Seul le badge de paiement du restaurant de l'ETML-COFOP est admis pour le paiement aux caisses du restaurant.
3. Chaque titulaire dispose d'un compte à prépaiement. Le titulaire est responsable d'approvisionner son compte et d'y maintenir un solde suffisant.
4. Dès votre arrivée, pensez à approvisionner votre compte en utilisant l'une des possibilités de recharge décrite ci-dessous.
5. La machine à charger placée devant l'entrée du restaurant ainsi que le site Internet de l'ETML vous renseigne sur le solde actuel de votre compte, le site internet vous renseigne également sur le détail des transactions.

II Recharge du compte restaurant :

Vous disposez des options suivantes pour recharger votre compte au restaurant :

1. Le réapprovisionnement peut se faire directement sur l'appareil à charger devant l'entrée du restaurant. Le réapprovisionnement de votre compte en espèce ou avec les cartes Postfinance et Maestro est proposé pour les montants de CHF 10.-, CHF 20.-, CHF 50.- et CHF 100.-. Une quittance vous est remise.
2. Par carte de crédit Postfinance, MasterCard ou Visa uniquement. Le lien se trouve sur le site de l'école, dans la rubrique: "Vie de l'école", puis "restaurant".

Lors de votre première connexion:

- Entrez le no de la carte de légitimation ainsi que le mot de passe "1"
 - Cliquez sur "connexion"
 - Remplissez vos coordonnées email et choisissez un nouveau mot de passe
 - Retournez sur le site de chargement et introduisez votre nouveau mot de passe.
 - Suivez la procédure identique à celle de vos achats en ligne, la carte est chargée immédiatement.
3. En cas d'oubli de votre mot de passe pour l'accès Internet, entrez le no de la carte de légitimation sur le lien Internet et cliquez sur "envoyer mot de passe". Le mot de passe sera envoyé à l'adresse email enregistré dans vos coordonnées.

III Perte du badge de paiement du restaurant

1. Vous devez signaler immédiatement la perte de votre badge de paiement au gérant du restaurant. Celui-ci bloquera votre ancien badge. Vous devez également demander une nouvelle carte au secrétariat général, carte qui vous sera facturée CHF 30.- + les frais administratifs.
2. Votre compte restaurant est lié à votre Nom et à votre numéro de carte. Aucune information financière n'est stockée sur le badge. En cas de perte de ce dernier, le solde sera transféré sur votre nouvelle carte.

IV Consultations de votre compte restaurant, erreurs, réclamations et oubli du badge de paiement.

1. Le solde de votre compte restaurant ainsi que le détail des transactions peuvent être consultés en tout temps sur le site Intranet du restaurant, lien : <http://www.etml.ch/vie-de-lecole/menus-du-restaurant.html>. Cette fonction est réservée aux personnes disposant d'un badge de paiement et d'un accès à Internet.
2. Pour toutes questions ou problèmes liés à votre compte, veuillez contacter les gérants du restaurant.
3. Erreur de saisie aux caisses : A faire constater immédiatement à la caissière qui prendra note. La correction sera effectuée ultérieurement sur le compte.
4. Problème avec votre badge de paiement : La caissière prendra note de votre N° de badge pour vérification ultérieure.
5. Aucun crédit ne sera accordé.

V Clôture du compte

1. Pour tous les titulaires d'un compte, celui-ci est à solder au restaurant après le dernier repas, le cas échéant le solde sera remboursé au détenteur de la carte.
2. Le compte sera bloqué à l'échéance de fin de validité du badge de paiement.